

long terme visant à assurer la durabilité du régime d'assurance médicale de l'OMC et des prestations connexes au titre de l'assurance santé après cessation de service. Le Groupe ayant demandé des éclaircissements, des textes révisés lui ont été soumis ainsi qu'au CBFA. L'examen de cette question se poursuivra en 2017.

Le Groupe de travail sur le comité d'audit a examiné s'il était nécessaire que l'OMC ait un comité d'audit. Dans son rapport au Comité, le Groupe de travail a indiqué qu'il n'avait pas pu parvenir à un consensus. Plusieurs membres du Comité ont exprimé l'espoir que ce sujet serait réexaminé ultérieurement.

Le Comité a approuvé un don de 70 000 CHF de la Loterie Romande destiné à financer la restauration et l'installation du plafond des salles de réunion V et Y.

Budget de l'OMC pour 2017

L'OMC tire ses ressources des contributions annuelles de ses 164 Membres (voir les tableaux 1 et 2) et de recettes diverses.

Les contributions sont calculées selon une formule qui tient compte de la contribution de base (C426.3 (u)0.16.4 (m)f11) et de la contribution de l'OMC (C8C8C510.9 2).